

RGPD Règlement européen sur la protection des données : Un renforcement des droits des personnes

	RGPD Règlement européen sur la protection des données : Un renforcement des droits des personnes
---	---

Le règlement européen renforce les droits des personnes et facilite l'exercice de ceux-ci.

Consentement renforcé et transparence
 Le règlement impose la mise à disposition d'une information claire, intelligible et aisément accessible aux personnes concernées par les traitements de données.
 L'expression du consentement est définie : les utilisateurs doivent être informés de l'usage de leurs données et doivent en principe donner leur accord pour le traitement de leurs données, ou pouvoir s'y opposer. La charge de la preuve du consentement incombe au responsable de traitement. La matérialisation de ce consentement doit être non ambiguë.

De nouveaux droits
 Le droit à la portabilité des données : ce nouveau droit permet à une personne de récupérer les données qu'elle a fournies sous une forme aisément réutilisable, et, le cas échéant, de les transférer ensuite à un tiers. Il s'agit ici de redonner aux personnes la maîtrise de leurs données, et de compenser en partie l'asymétrie entre le responsable de traitement et la personne concernée.
 Des conditions particulières pour le traitement des données des enfants : Pour la première fois, la législation européenne comporte des dispositions spécifiques pour les mineurs de moins de 16 ans. L'information sur les traitements de données les concernant doit être rédigée en des termes clairs et simples, que l'enfant peut aisément comprendre. Le consentement doit être recueilli auprès du titulaire de l'autorité parentale. Les États membres peuvent abaisser cet âge par la loi, sans toutefois qu'il puisse être inférieur à 13 ans. Devenu adulte, le consentement donné sur un traitement doit pouvoir être retiré et les données effacées.
 Introduction du principe des actions collectives : Tout comme pour la législation relative à la protection des consommateurs, les associations actives dans le domaine de la protection des droits et libertés des personnes en matière de protection des données auront la possibilité d'introduire des recours collectifs en matière de protection des données personnelles.
 Un droit à réparation des dommages matériel ou moral : Toute personne ayant subi un dommage matériel ou moral du fait d'une violation du présent règlement a le droit d'obtenir du responsable du traitement ou du sous-traitant réparation du préjudice subi.

Besoin d'un accompagnement pour vous mettre en conformité avec le RGPD ?
 Besoin d'une formation pour apprendre à vous mettre en conformité avec le RGPD ?
 Contactez-nous

À lire aussi :
 Mise en conformité RGPD : Mode d'emploi
 Formation RGPD : L'essentiel sur le règlement Européen pour la Protection des Données Personnelles
 Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016
 DIRECTIVE (UE) 2016/680 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 27 avril 2016
 Le RGPD, règlement européen de protection des données. Comment devenir DPO ?
 Comprendre le Règlement Européen sur Les données personnelles en 6 étapes
 Notre sélection d'articles sur le RGPD (Règlement Européen sur la Protection des données Personnelles) et les DPO (Délégués à la Protection des Données)

Notre métier : Vous accompagner dans vos démarches de mise en conformité avec la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel.
 Par des actions de formation, de sensibilisation ou d'audits dans toute la France et à l'étranger, nous répondons aux préoccupations des décideurs et des utilisateurs en matière de cybersécurité et de mise en conformité avec le règlement Européen relatif à la Protection des Données à caractère personnel (RGPD) en vous assistant dans la mise en place d'un Correspondant Informatique et Libertés (CILL) ou d'un Data Protection Officer (DPO) dans votre établissement.. (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 93841 84)
 Plus d'informations sur : Formation RGPD : L'essentiel sur le règlement Européen pour la Protection des Données Personnelles

Denis JACOTTE est Expert Judiciaire en Informatique spécialisée en « Sécurité » et « Cybercriminalité » et est RGPD (Protection des Données à Caractères Personnelles).

Services proposés :

- Accompagnement à la mise en place de DPO
- **Formation** et sensibilisation à la cybersécurité et en ligne et / ou
- Audits Sécurité (ISO 27001)
- Expertise technique et juridique ;
- **Intervention sur site** : Smartphones, disque dur, e-mails, conférences, présentations de clients ;
- **Expertise en matière de cybercriminalité ;**

Le Net Expert
INFORMATIQUE
 Spécialiste des Données Personnelles
 Contactez-nous

Réagissez à cet article

Source : Règlement européen sur la protection des données : que faut-il savoir ? | Besoin d'aide | CNIL